# Module PART 66 | Module 10 : Législation aéronautique B1.1 - B1.3 - B2

Formation courte Licence PART 66

RS 1142

## **LIEU DE FORMATION | DATE**

Istres I Pôle Formation UIMM SUD - AFPI Provence Dates I Nous consulter

Mis à jour 26 août 2021

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Maîtriser le règlement aéronautique relatif à la certification, l'exploitation et le maintien de navigabilité des aéronefs.

## **DURÉE ET ORGANISATION**

Durée I 35 heures (5 jours) Nombre de stagiaires I 4 à 12

#### **ADMISSION**

#### **PUBLIC**

- Mécaniciens aéronautiques désirant obtenir une licence européenne EASA Part 66.
- Mécaniciens militaires en reconversion civile.
- Toute personne ayant un niveau Baccalauréat général ou technique.

#### **PRE-REQUIS**

- Être titulaire d'un titre ou diplôme aéronautique reconnu ou d'un Baccalauréat général ou technique.
- Avoir un dossier d'admission PART 147 validé auprès du centre de formation.

## **PROGRAMME**

Le programme de ce module reprend les principaux éléments du référentiel de la PART 66 décrits dans la réglementation Européenne CE 1321/2014.

Il cible les éléments essentiels relatifs à la connaissance des sujets / matières suivantes :

- Cadre Règlementaire, Organismes de Maintenance agréés, Opérations Aériennes
- Personnels de certification
- · Maintenance, Maintien de la Navigabilité
- Certifications des aéronefs, spécifications Nationales applicables

## COÛT

Tarifs disponibles sur demande















- Attestation PART 147 délivrée au stagiaire si résultat QCM et QD >= 75% du module suivi.
- Attestation des acquis de la formation.
- · Attestation de fin de formation.

# **MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

## **Options au choix**

## Option 1 : Présentiel

- Cours et suivis en présentiel avec un formateur expert
- Accès aux supports de cours via la plateforme pédagogique\*

#### Option 2: A distance

- Accompagnement et suivi(s) individuel(s) personnalisé(s) de 2h par semaine avec un formateur expert
- Accès aux supports de cours via la plateforme pédagogique\*

#### Option 3: Examen seul

- Examen seul en candidat libre en présentiel
- Pas d'accès aux supports de cours
- Pas de suivi individuel

#### \*Accès à la plateforme pédagogique :

- Exercices d'application pour contrôler la progression des stagiaires avant examen
- Livrets de cours homologués par l'Aviation Civile
- Bibliothèque technique

Salles de cours et d'examen adaptées.

Hall aéronautique de 3000m2 équipé.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN

- Examen conforme au Règlement CE 1321/2014 de l'EASA (PART 147) :
- Questionnaire à Choix Multiple informatique : 40 Questions 50 Minutes.
- Questions à développement (rédaction) papier : 1 Question 20 minutes.











